

Message de rejet DSN : "Le triplet identifiant..."

ISAPAYE 2022 V6

1. QUI EST CONCERNÉ ?

Lors du dépôt de la DSN le message suivant apparaît :

"Le triplet Identifiant Organisme de Protection Sociale - S21.G00.20.001" / "Code délégataire de gestion - S21.G00.20.008" / "Code d'affectation - S21.G00.55.003" que vous avez renseigné n'est présent dans aucune rubrique "Code organisme de Prévoyance S21.G00.15.002", "Code délégataire de gestion - S21.G00.15.003" et "Référence du contrat de Prévoyance S21.G00.15.001". Ceci n'est pas admis dans le cadre d'un versement à destination d'un organisme de Prévoyance"

Ce message se déclenche si des modifications ont été apportées sur un mois du trimestre dans les contrats de Prévoyance/Mutuelle (référence contrat, type de base, code option...).

2. QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?

Pour corriger le message, il est nécessaire de recalculer l'ensemble des DSN du trimestre.

Exemple : Au moment du dépôt de la DSN de la période d'emploi de **Septembre 2022**, il sera impératif de recalculer les DSN de Juillet, Aout, et septembre et de ne redéposer que celle de **SEPTEMBRE**.

Ci-dessous les étapes :

✓ Recalcul de la DSN de **Juillet 2022**

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/Mensuelles/Mensuelles**

ÉTAPE 2 : choisir la date d'exigibilité "**Aout 2022**" pour accéder à la DSN de **Juillet 2022**

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : enlever le filtre en bas à gauche

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Calculer/recalculer"

ÉTAPE 6 : si des messages d'avertissement apparaissent, ne pas en tenir compte

✓ Recalcul de la DSN de **Aout 2022**

ÉTAPE 1 : cliquer sur "Retour" en bas à droite

ÉTAPE 2 : choisir le mois d'exigibilité "**septembre 2022**" pour la DSN de **Aout 2022**

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : enlever le filtre en bas à gauche

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Calculer/recalculer"

ÉTAPE 6 : si des messages d'avertissement apparaissent, ne pas en tenir compte

✓ Recalcul et nouveau dépôt de la DSN de **septembre 2022**

ÉTAPE 1 : cliquer sur "Retour" en bas à droite

ÉTAPE 2 : choisir le mois d'exigibilité "**Octobre 2022**" pour la DSN de **Septembre 2022**

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : enlever le filtre en bas à gauche

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Calculer/recalculer"



Si des messages d'erreurs apparaissent, les corriger.

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Envoyer/Editer" puis "Dépôt sur portail"

Cette documentation correspond à la version 13.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 03/10/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais